

LA FEODALITE EST-ELLE UNE CATEGORIE HISTORIQUE OU BIEN UNE FORME SOCIALE?

Le féodalisme nous semble d'abord une forme qui surgit dans l'époque de l'histoire que nous disons le Moyen-âge. Et cette forme est un caractère particulier, surtout, de la civilisation européenne. En s'inspirant de cette vieille conception, le matérialisme historique a, aussi, considéré le féodalisme comme une catégorie historique, à cette différence qu'au lieu de le restreindre à la civilisation occidentale, il le considère comme une catégorie générale de l'évolution de l'humanité. En d'autres termes il prétend que l'évolution de l'humanité au point de vue de moyens de production, produit la forme d'existence qu'on dit le féodalisme et cet évolution sera nécessairement dépassé plus tard, par la bourgeoisie. Selon cette conception, le féodalisme n'est pas une structure sociale ; une forme sociale qui pourra se rétablir dans des circonstances similaires. Il est une étape dépassée de l'humanité.

L'inféodation, dans le vocabulaire historique signifie donner une terre à quelqu'un pour être tenue en fief. Et le fief (le mot d'origine germanique foedum) signifie la soumission d'un vassal à un seigneur, en fournissant certaines redevances, le vassal prend du seigneur un domaine. Ainsi, dans toute féodalisme on voit une hiérarchie sociale basée sur la dépendance de localité. Dans cette hiérarchie on descend dès le plus grand seigneur jusqu'au villageois, le plus humble. Il se rétablit entre eux une dépendance de supérieur à l'inférieur, du suzerain au vassal, mais une dépendance qui rend possible la solidarité organique entre eux, par des liens contractuels les plus forts. Même le vassal le plus insignifiant a le pouvoir de dominer sur les paysans. Tandis que les paysans qui sont attachés juridiquement à leur sol sur lequel ils travaillent n'ont aucun pouvoir sur les autres. Ils sont des serfs. Lorsque la terre sera transmise par héritage, par don, ou par mariage les paysans aussi auront changé de seigneur. C'est pour cela qu'on a coutume de les nommer " les esclaves de la terre " Ceux-ci par rapport aux esclaves de l'Antiquité, sont relativement libres. Car ils ne sont pas attachés à une personne, on ne peut pas les vendre, ou les acheter. Ils ont certaines possibilités de se mouvoir sur la terre qu'on cultive. Cependant ils doivent être soumis au féodal sous certaines conditions juridiques. Par exemple, chez nous, dans un timar qui correspond au fief, quand le possesseur du fief est mort, son fils le remplace. Par voie d'héritage les possesseurs du Ti-

mar peuvent être indépendants de leur seigneur. Ainsi, dans la hiérarchie de la noblesse, chaque rang a son indépendance héréditaire. Il y a une foi jurée, un lien contractuel entre le suzerain et le vassal, et cela est le fondement des relations contractuelles hiérarchisées. La fidélité, l'honnêteté à tenir sa parole ou à se soumettre aux préceptes d'une morale hiérarchisée, respecter et inspirer la confiance, avoir les qualités d'être respecté, ainsi que progresser dans l'échelle sociale pour arriver jusqu'aux valeurs de premier rang sont les qualités essentielles de ce système. Nous conservons leurs qualités, nous les considérons comme le fondement de la morale, mais par des termes différents. Dans la bureaucratie, dans un régime militaire, même dans une administration autonome commerciale, tout marche encore respectant les règles de cette morale qu'on considère entièrement surannées.

Mais nulle part ce système n'est identique. En effet, nous voyons en Europe du Moyen-Age un certain type classique de féodalité. Cependant ce système féodal était tout-à-fait différent dans les cités négociantes maritimes de la Méditerranée, telles que Venise, Gênes, Raguse, etc... Les *vilains* (le peuple le plus disgrâcié des pays agricoles) sont devenus un état social ayant certaines richesses. Les bourgeois vivent dans les bourgs et se donnent aux petits métiers, délivrés pour ainsi dire du servage et ils se sont très tôt formés dans ces cités maritimes. Les guides étaient basés sur les syndicats de commerçants. Les seigneurs et les commerçants étaient en concurrence. En peu de temps, les commerçants sont devenus plus influents que les seigneurs.

Dans l'Europe centrale, dans les villes entrées à l'occasion hanséatique, les foires dominaient la vie urbaine. Elles étaient plus fortes que les seigneurs. Dans l'Europe orientale, dans les villages slaves, l'influence des seigneurs était sans égale. Dans les structures sociales qui se nommaient *volosk*, la propriété individuelle n'existait pas. Les villageois avaient une propriété commune. Mais l'ensemble était sous la domination des grands seigneurs. Ainsi que la constitution d'une hiérarchie sociale basée sur la possibilité de progresser et une échelle du droit était impossible.

Ces différences de structure sociale parmi la féodalité européenne prennent des formes plus saillantes quand on les compare avec les formes féodales des autres civilisations. On voit le système féodal slave dans la péninsule balkanique. *Zadruga* est une constitution communautaire. La propriété agraire est commune. Tout le village est attaché à un seigneur sous l'Empire ottoman, l'autonomie donnée par l'Empereur aux seigneurs régionaux a changé le régime féodal. Un système d'une petite féodalité se forma de celui-ci fut le noyau des états balkaniques.

Dans les pays musulmans, il n'y a nulle part un système féodal comparable

avec celui de l'Europe. Parmi les musulmans, il n'est pas possible de voir la formation d'une féodalité au sens restreint du mot. Car ils sont libres et dispensés de l'impôt. Seuls ceux qui ne sont pas musulmans doivent payer un impôt annuel qu'on dit *jizya* et *kharaj*. Un sujet musulman a tous les droits égaux et peut franchir les rangs sociaux.

Dans un tel régime la différence essentielle avec la féodalité occidentale vient du pouvoir judiciaire des Qadhis (juges religieux) sur tous les degrés sociaux. En Europe, ce pouvoir appartient seulement au seigneur. Quand surgit un différend entre le serf et le vassal, ou bien entre deux cerfs, c'est le seigneur qui a le droit de le résoudre. Il a tous les pouvoirs juridiques sur les états sociaux inférieurs. Quant à l'Islam, ce droit appartient seulement au Calife, Emir-al-müminin qui gouverne au nom de Dieu. Mais le Calife, ou le Sultan qui gouverne en son nom, ne l'utilise pas directement. En s'appuyant sur la loi du Coran, il ne donne aux Qadhis. Quand il y a quelque différend entre deux Musulmans, deux non-musulmans (zimmi) ou un musulman et un zimmi, c'est le Qadhi seul qui peut le résoudre : même si ces Musulmans occupent les rangs les plus hauts. Par conséquent, pour l'Islam le roi et le mendiant (*şah ve geda*) sont égaux. C'est une sorte d'humanisme qui avait empêché la formation d'un féodalisme à la manière dont nous avons traité en Europe.

Le féodalisme était né en Europe, après l'invasion des tribus germaniques. C'est-à-dire le féodalisme était une stratification sociale nouvelle constitué entre les tribus envahisseuses et le peuple des anciennes villes et des villages envahis. En Islam aussi, il se passa un événement pareil. C'était l'invasion des tribus turco-mongoles aux pays du Proche-Orient. Ainsi après le 9^{ème} siècle, le monde de l'Islam était composé d'Etats féodaux turcs. Entre ces nouveaux conquérants et les peuples conquis de ces pays (les Arabes, les Persans et certains peuples archaïques en décadence) se révéla une nouvelle stratification sociale. Mais cet événement historique produisit des conséquences sociales très différentes de celles que nous avons vu en Europe.

I. Dans les pays où les Turcs s'étaient installés non seulement comme les chefs - féodaux mais avec toute la masse de leur population (en Anadolou, Roumeli, Azerbeydjan etc...) une stratification hétérogène est exceptionnelle, parce que les seigneurs ou les " beys " et le peuple sont de la même origine ethnique. En ce cas-là, se forma une sorte d'inféodation militaire. Mais celle-ci est tout à fait distincte de ce que nous nommons la féodalité.

a) En général, ce dernier prend le nom de *Muqataa*. Le système a peut-être commencé sous l'Empire des Gaznevides. Mais les règlements du régime agraire sont fixés que sous le règne des Seldjoukides. C'est le *Siyânetnamé* du 1^{er} ministre Nizam-ül-Mülk qui a codifié ce système, déjà existant dans l'Asie

Centrale. Nous possédons également des documents sur l'existence de ce régime. Par exemple, dans l'Empire quasi-féodal des Tou-Kioue, par les inscriptions d'Orkhuns. L'empereur est le propriétaire nominal de toutes les terres. Il *divise* les domaines entre ses commandants (les chefs des tribus) et ceux-ci subdivisent leur domaine à ceux qui se trouvent sous leur ordre. Ainsi se forme une hiérarchie agraire militaire : le *timar*. Les degrés de cette hiérarchie sont le *zaamet*, *hass*, *hass-ül-hass*. Ils ne dépendent pas à une échelle de gradations. L'armée se compose des rangs de cette hiérarchie qui viendront avec tout leur équipement. C'est une administration centrale, hiérarchisée.

b) Mais le paysan n'est pas le serf du propriétaire du *timar*; selon les règles islamiques, il est libre. Quand surgit un conflit entre un paysan et un *timarli*, ce conflit, sera jugé, non par le seigneur (par exemple par le *zaim*, etc..) mais par le *Qadhi*. Son jugement est définitif. Le *Qadhi*, conformément à la législation islamique, peut juger pour le paysan et contre le fief (*timarli*).

c) Le droit du fief (*timar*) ne se transmet pas héréditairement. Seul le Sultan, c'est-à-dire la législation peut le donner sous des conditions déterminées. Ainsi se forme un système d'hérédité nobiliaire extrêmement fragile. On prend le droit du fief de celui qui ne respecte pas ces conditions exactement fixées, et on le donne à un autre qu'on considère comme plus digne de gouverner. Par conséquent, dans ces circonstances, ne naît pas un système de hiérarchie de noblesse héréditaire telle qu'on en voit en Europe. Ceux qui rendent leur fief à l'Empire ne sont pas différents des autres sujets.

d) Les adoptifs convertis de la Garde Impériale (*Devchirmé*) peuvent monter aux rangs les plus hauts dans la hiérarchie de l'Etat. De même, ils peuvent avoir le fief (*timar* et *zaamet*). Alors être féodal dans le sens relatif du mot, n'exige pas une extraction turque, car certaines familles d'origine étrangère, en utilisant ce droit comme il faut, peuvent le garder, et, par suite, il se constitue ainsi une classe de noblesse *acquise*.

e) Comme conséquence de cette particularité de la noblesse héréditaire, le pouvoir central a une influence absolue et la stratification sociale est très vague. Une partie de ceux dont les droits sont confisqués se révoltent ; c'est d'ailleurs un événement de cette sorte qui a produit les insurrections des *Djelalis*: il a donné lieu à un certain féodalisme qui est illégal. Cette sorte de féodalisme illicite se trouve aussi dans l'Empire Byzantin, et n'est pas généralisable comme un système.

II — Dans les parties non-turques de l'Empire, le système de *timar* n'existe pas. Ces pays étant quasi-vides avant la conquête, sont plus tard comblés par les peuples non-musulmans immigrés; ainsi s'est formé le système de propriété féodale (au lieu du système de propriété impériale propre aux pays des Turcs). On

a donné l'autonomie aux pouvoirs régionaux; c'est ainsi que ceux-ci acquièrent un certain droit féodal comme en Europe. Dans certaines parties de Rumeli, dans certaines provinces arabes et kurdes, on voit le caractère féodal. Leurs survivances sont parvenues jusqu'à nos jours.

III — En Egypte, les particularités géographiques et les conditions historiques ont produit un féodalisme différent des autres pays musulmans. Le peuple ancien est dépourvu de liberté: il est comme le paria en Inde, et ne possède pas de terre. Les Arabes ont des propriétés agraires, mais ils se soumettent aux seigneurs à ce sujet. Poliak, en étudiant le féodalisme en Egypte, arrive à trouver des résultats qui sont différents des autres pays musulmans, en même temps que des pays européens. Selon lui, cet événement est déterminé par des conditions géographiques. Il faut ajouter aussi la non-liberté des peuples archaïques et leur décadence biologique. Les mêmes conditions se révèlent aussi aux Indes.

IV. — En Chine, l'organisation impériale ressemble aux organisations des Empires turcs. Les relations entre l'Empereur et ses sujets ont produit une morale de famille patriarcale dite la piété filiale. De ce système aussi on n'en trouve pas de semblable au féodalisme occidental. Cependant les invasions successives que la Chine a vues dans son histoire ont changé profondément ce système; dans les intervalles de ces invasions l'on voit des systèmes féodaux très différents. Ce changement se produit en général dans la rythme d'un féodalisme impérial à un féodalisme de propriété individuelle. Et cela montre que le système féodal en Chine, en dépit de ses formes différentes, n'est pas une étape dépassée.

V. — Aux Indes et en Iran, l'ancien régime de castes était si enraciné qu'il a empêché la stratification connue du féodalisme et surtout la possibilité de remonter dans l'échelle sociale. Cependant les études récentes ont montré que, dans ces pays, la formation des castes ne provient pas de la superposition des races et surtout des différences raciales. Elles préconisent la conception organique des castes contre l'ancienne théorie anthropologique. D'après ces recherches, il y a une division de travail organique entre les castes. Celle-ci est une division à l'occasion d'une cérémonie rituelle entre plusieurs parties de la société. Les chefs présentent les sacrifices, les prêtres font la cérémonie, le peuple accomplit les fonctions d'immoler le sacrifice. Enfin les Sudra procurent les instruments employés pendant le sacrifice. Cette dernière caste vit dans le quartier le plus éloigné de la ville et fabrique les outils destinés à immoler l'animal: la vie des tzigans est un exemple de la survivance de cette vie. Dans les castes les mots "blanc" et "noir" sont interprétés par la théorie anthropologique d'une manière erronée, car ils expriment quelque chose de symbolique. Ces

recherches montrent qu'il y a des rapports étroits entre le système des castes et les autres formes de féodalisme, et dans le système des castes le lien contractuel né de l'évolution d'une institution de concurrence (potlatch) propre aux sociétés tribales a produit la société hiérarchisée, à cette différence près qu'aux Indes les mobiles tels que : A — l'hétérogénéité de la société par des invasions successives, B — l'approfondissement de l'influence des seigneurs dans les vastes domaines d'agriculture, C — l'arrêt du mouvement d'autonomie sous forme de pénétration de l'inférieur vers le supérieur par une nouvelle invasion étrangère, a relevé une forme sociale, ou bien une variété de féodalisme bien différente des autres. Cependant on ne peut pas les considérer comme un type entièrement nouveau.

VI. — Au Japon, les chefs féodaux qui se nommaient les " *shogun* " perdirent leur pouvoir après la domination des Mohads. Les chefs religieux du shintoïsme, les Mikado, étaient tombés en disgrâce aux 17 et 18èmes siècles. Mais les relations avec les commerçants européens ayant affaibli les shogun, la tendance moderniste, pour résister contre la pénétration du capital de l'Occident se rassembla autour du Mikado, chef de la religion nationale et eut pour résultat de délivrer le peuple de la domination du shogun. C'était la révolution de *Meiji*. Mais ce changement remplaça une forme de féodalisme par une autre. Ce n'était pas sa substitution par la bourgeoisie comme en Europe, car le système féodal n'était pas supprimé, mais réprimé et centralisé par le pouvoir impérial. Dans le caractère national du Japon moderne, ce type révolutionnaire du féodalisme a joué un rôle de premier ordre.

A. De tout ce que nous avons dit, nous pouvons conclure que la féodalité n'est pas uniforme. Dans chaque civilisation, dans toute période, elle présente des aspects particuliers. Il n'est pas juste de les rassembler sous le nom de féodalisme, en tenant compte de ses caractères communs.

B. En outre, la féodalité avec toutes ses particularités et sous toutes ses variétés, n'est pas une catégorie économique-sociale historique, mais une forme complexe et une mentalité à part. Le caractère principal de cette mentalité sociale est le type de guerrier idéaliste transcendant. Ce type est né du conflit et de l'interpénétration entre les cultures civique et nomade dans des circonstances variées. Selon les formes multiples de cette interpénétration, il y a plusieurs sortes de féodalité. Il n'est pas vrai de dire que le féodalisme sera né à un certain niveau de la production. Car, au point de vue de la production, il n'y a pas grande différence entre ces sociétés et les anciennes cités ou les Empires. On peut même dire que, parmi les moyens de production de la société moderne, on peut rencontrer les lieux où le type féodal subsiste. Par conséquent, il est vrai de dire que la féodalité n'est pas une catégorie historique, mais un type social. Ce

type a vécu et survécu, il est effacé ou bien a subsisté malgré les différences techniques.

Le renouveau du type féodal dans une technique bien avancée est-il possible ? On ne peut pas le prédire. Néanmoins, il est assez difficile de dire que la technique moderne peut renforcer ses caractères basés sur l'héroïsme individuel et l'idéal religieux, parce que la technique moderne produit la grégarisation et la formation des masses parallèlement avec le machinisme et la standardisation. La masse étant anonyme par essence, efface l'héroïsme individuel. D'autre part, la société moderne développe la personnalisation. Un mouvement centrifuge recommence de la ville vers sa périphérie. On ne peut pas savoir jusqu'à quel degré ce mouvement sera renforcé. Les Empires sont condamnés à être disloqués. Les nations, les petites nations pourront créer de nouveau les héros individuels. Les Olympiades, les concours sportifs, les concurrences économiques et politiques, les concurrences intellectuelles dressent de plus en plus une nouvelle échelle de mérites, une nouvelle stratification de puissances. Si ce système se rétablit, il sera possible de se délivrer de l'anonymat des masses.

On parle beaucoup de la suppression de l'amour platonique, de la parole d'honneur, de l'héroïsme, du courage, de la concurrence, du respect pour l'échelle hiérarchique, etc.. qui sont les mérites de la morale féodale, et de l'impossibilité de leur résistance contre la morale anonyme des masses. On parle aussi de la naissance d'une morale toute nouvelle de la nécessité de la technique moderne. Mais la nouvelle technique n'est pas, comme l'on croit, exclusivement une standardisation. Le moteur Diesel a donné la possibilité de se particulariser contre les effets de la houille. Les coopératives ont renforcé les classes moyennes contre les compagnies. Les maisons à jardins ont assuré l'extension vers la périphérie contre la concentration extrême des gratte-ciel. La radio, la télévision ont fortifié la vie domestique. Bref, la concurrence et la liberté résistent toujours contre la discipline et la contrainte. En général, nous pouvons parler de la rénovation des démocraties contre le système totalitaire et le fédéralisme des nations contre l'impérialisme. Même si la concurrence avait concentré de nouveau les petites puissances, cette concentration serait tout-à-fait différente du centralisme totalitaire, car elle doit son existence à la concurrence, et cette concentration ne se réalise que par un mouvement de population qui se hausse de l'inférieur vers le supérieur. En d'autres termes, il continue grâce à la libre concurrence des forces qui viennent de l'inférieur, tandis que les systèmes totalitaires tendent à effacer la concurrence par une pression qui descend d'en haut vers en-bas.

Le monde actuel est devenu le champ de lutte entre ces deux types : le type de masse et le type du féodal moderne. S'il n'est pas possible de prédire exactement, on peut au moins estimer que la morale féodale qui est à la base de la morale personnaliste sera renouvelée par la conciliation avec la technique moderne.